
Rapport d'orientations budgétaires 2025

Commune de Saint-Lys



Sommaire

Introduction	4
1. Le contexte économique	5
1.1 la dynamique de désinflation continue	6
1.2 L'environnement macro-économique en France	6
1.2.1 Une croissance qui resterait positive en 2025	6
1.2.2 Un ralentissement de l'inflation.....	6
1.3 Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025	6
1.3.1 Dotations de l'Etat	7
1.3.2 Budget vert	7
1.3.3 Compte financier unique	7
2. La stratégie financière de la commune	8
2.1 Analyse rétrospective de la section de fonctionnement - période 2019 -2024	9
2.1.1 Charges de fonctionnement courant	9
2.1.2 Dépenses de personnel	10
2.1.3 Atténuation de produits	10
2.1.4 Autres charges de gestion courante	10
2.1.5 Charges financières	10
2.1.6 Atténuation de charges	10
2.1.7 Produits des services	10
2.1.8 Impôts et taxes	10
2.1.9 Dotations subventions et participations	10
2.1.10 Autres produits de gestion courante	10
2.1.11 Produits exceptionnels	10
2.2 L'évolution de l'épargne	11
2.3 Les dépenses et recettes d'équipement	11

3. Priorités stratégiques et prospective financière maitrisée	12
3.1 Projet Bourg Centre	13
3.1.1 Définition des grandes orientations d'un projet global	13
3.1.2 Réaliser les diagnostics du territoire, une base solide pour des réalisations ajustées	13
3.1.3 Mise en œuvre et réalisations	13
3.2 Le maintien d'une politique pour le bien vivre ensemble	15
3.2.1 La prise en compte des évolutions climatiques	15
3.2.2 Le secteur éducation, enfance, jeunesse	15
3.2.3 Les secteurs culturels et festivités	16
3.2.4 En faveur des plus fragiles	17
3.2.5 Le secteur sport et vie associative	17
3.2.6 Le dialogue citoyen	18
3.2.7 La sécurité publique	18
3.3 Les opérations d'investissement de la prospective et le PPI	19
3.4 Equilibre du budget 2025	20
4. Evolution de la dette	21
5. Les données de personnel	23
5.1 Evolution des dépenses de personnel	24
5.2 Evolution des effectifs	24
6. Budget annexe assainissement et service mutualisé de l'ADS.....	26
6.1 La gestion de l'eau (potable et pluviale urbaine) et de l'assainissement.....	27
6.2 Le service de l'ADS.....	27

Introduction

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget des collectivités territoriales et importante dans le cycle budgétaire annuel.

Si les actions des collectivités sont principalement conditionnées par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire sera rythmé par la prise de nombreuses décisions. Ce rapport constitue ainsi la première étape de ce cycle.

Le contenu du rapport précisé par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République comprend à la fois les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette, ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations.

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992). Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce dernier.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et il fait l'objet d'un vote sur la base du rapport présenté.

Dans une première partie, ce rapport d'orientation budgétaire revient sur les points marquants de ces dernières années, avant de présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce document présente également les données relatives au personnel et aux budgets annexes.

La municipalité accompagne l'évolution de la population par une augmentation des services publics rendus et la mise en œuvre d'équipements structurants.

Le débat qui permettra d'expliquer à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires de l'exercice et les engagements pluriannuels aura pour but de préciser à la fois les priorités du budget primitif ainsi que l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le contexte économique

1.1 La dynamique de désinflation continue

L'inflation a nettement diminué en zone euro depuis début 2023. En 2024, la croissance sera autour de 1 %. Le contrechoc des prix de l'énergie (pétrole, gaz, électricité) a participé à cette décrue ainsi que l'inflation sous-jacente, avec la décélération des salaires. La hausse des prix dans la zone euro en moyenne devrait atteindre 2.2% en 2025.

La décrue de l'inflation, conjuguée à une activité atone en zone euro, a permis à la BCE d'entamer son cycle de baisse des taux. La BCE a plus de flexibilité pour un assouplissement de sa politique monétaire, en lien avec l'environnement en zone euro qui a radicalement changé depuis le pic d'inflation à plus de 10 % observé à l'automne 2022.

1.2 L'environnement macro-économique en France

1.2.1 Une croissance qui resterait positive en 2025

L'économie française a enregistré une croissance proche de son potentiel de moyen terme sur la première moitié de 2024 (environ 1 % en moyenne en rythme annualisé). Toutefois, la demande intérieure est restée faible. La consommation a globalement été atone au 1er semestre, même si les dépenses de services ont été soutenues.

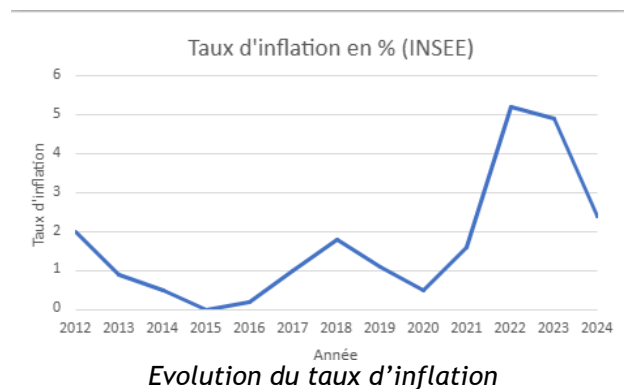
Le pouvoir d'achat ayant augmenté, le taux d'épargne se situe au 2ème trimestre bien au-dessus de fin 2023 (17,9 % contre 17,1 %) ce qui recouvre une nette hausse du taux d'épargne financière. L'investissement des entreprises recule pour le 3ème trimestre consécutif, et celui des ménages (en logement) est en net repli.

En revanche, les exportations sont plus dynamiques ; au total, la croissance du PIB pourrait légèrement dépasser 1 % grâce à un effet Jeux Olympiques, qui interviendrait au 3ème trimestre. Au cours de la première partie de l'année, l'économie française a continué à créer des emplois mais à un rythme ralenti. Cela se traduit par la réapparition de gains de productivité, certes encore modeste à ce stade.

Un point positif est que le taux de chômage demeure bas (7,3 % à mi-année), au regard de son historique des trente dernières années. C'est d'ailleurs un dénominateur commun à de nombreux pays européens, reflétant une moindre arrivée sur le marché du travail en raison des évolutions démographiques marquées par le vieillissement.

1.2.2 Un ralentissement de l'inflation

Par ailleurs, les pressions inflationnistes se sont nettement détendues. En août, l'inflation française mesurée sur un an est revenue sous la barre des 2 %. Les prix des services, reflétant les hausses de salaires, affichent encore une progression élevée mais cette dernière devrait se tempérer, dans le sillage de la normalisation de l'inflation. Le pouvoir d'achat des ménages s'est redressé de +2,8 % depuis la mi-2023.



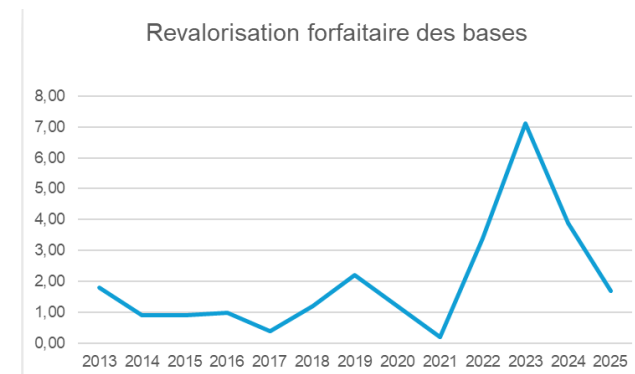
1.3 Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025

La préparation du PLF 2025 intervient dans le contexte institutionnel de la dissolution de l'Assemblée nationale ayant eu lieu le 9 juin dernier. Cette instabilité a provoqué un retard sur les travaux pour ce projet de budget 2025, dans un contexte économique toujours tendu en raison d'une faible croissance et d'une hausse du déficit public.

Le vote de motion de censure du Gouvernement sur le projet de loi de finance 2025, a entraîné le 5 décembre 2024, la démission du gouvernement.

Le 20 décembre 2024 a été promulgué la loi spéciale dans cette situation exceptionnelle. Le décret d'application de cette loi pris le 30 décembre 2024, porte répartition des crédits relatifs aux services votés pour assurer la continuité des services publics.

Le 15 janvier 2025 a marqué la reprise de l'examen du projet de loi de finances 2025 avec une adoption par 49-3 le 3 février 2025.



Avant cette adoption, une loi a autorisé la perception des recettes mais aussi des impositions de toutes natures affectées à d'autres personnes morales que l'État. Les collectivités ont continué à percevoir les douzièmes de fiscalité conformément aux règles de calcul en vigueur dont 132,9 Md€ ouverts dans le décret au titre des services votés sur le compte d'avances aux collectivités locales.

1.3.1 Dotations de l'Etat

La loi spéciale prévoit que la DGF 2025 est égale à celle de 2024 avec versement par douzièmes (sauf pour la DSR et la DNP) sur la base des montants de 2024 en attendant la notification des montants individuels, qui résultent notamment de la répartition interne à la DGF. Le PLF 2025 prévoyait à la fois une stabilisation du montant global et une augmentation de la péréquation à hauteur de 290 M€.

Quand la nouvelle loi de finances sera votée, il y aura une régularisation selon le nouveau montant voté.

Les dispositions législatives existeront, sauf modification, des effets automatiques :

- La dotation forfaitaire de chaque commune évoluera, hors écrêtement, en fonction de sa population DGF (coût estimé : 25,6 M€) ;
- L'augmentation du nombre de communes d'au moins 10 000 habitants devrait rendre éligibles à la DSU, 10 communes supplémentaires (coût estimé : 4,8 M€).
- La dotation d'intercommunalité augmentera de 90 M€.
- Les communes classées en Zone France ruralité revitalisation bénéficieront d'une surpondération pour le calcul des fractions « bourgs centres » et « péréquation » de la DSR.

Vous trouverez ci-dessous, l'évolution de ces dotations pour la commune de 2019 à 2024 :

1.3.2 Budget vert

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 a introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

1.3.3 Compte financier unique

La loi de finances pour 2024 prévoit par ailleurs la généralisation progressive, d'ici 2027, à l'ensemble du secteur public local du compte financier unique (CFU). Pour rappel, en se substituant au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public, le CFU permet de regrouper en un document unique l'exécution budgétaire et comptable d'une collectivité sur un exercice.

€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% évolution entre 2023 et 2024
Dotation forfaitaire	991 044	999 042	1 003 863	1 009 845	1 013 802	1 027 724	1,37%
Dotation de péréquation (DSR/DNP)	1 151 502	1 191 350	1 359 962	1 410 248	1 579 258	1 519 147	-3,81%
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	867 340	916 530	1 032 089	1 087 910	1 214 234	1 185 815	-2,34%
Dotation de solidarité rurale bourg centre	518 323	533 815	614 506	648 545	734 168	690 713	-5,92%
Dotation de solidarité rurale péréquation	150 274	151 866	157 896	157 387	187 231	201 804	7,78%
Dotation de solidarité rurale cible	198 743	230 849	259 687	281 978	292 835	293 298	0,16%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP) part principale et majoration	284 162	274 820	327 873	322 338	365 024	333 332	-8,68%
Dotation nationale de péréquation part principale	252 230	241 286	289 370	285 458	323 911	333 332	2,91%
Dotation nationale de péréquation part majoration	31 932	33 534	38 503	36 880	41 113	-	-100,00%
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	2 142 546	2 190 392	2 363 825	2 420 093	2 593 060	2 546 871	-1,78%



La stratégie financière de la commune

2.1 Analyse rétrospective de la section de fonctionnement (période 2019 – 2024)

	2020	2021	2022	2023	2024 (provisoire)	evolution 2023 à 2024 en %	EN VALEUR
Dépenses de fonctionnement courant	1 472 882	1 615 130	2 150 529	2 183 153	2 270 780	4,01	87 627
DONT FLUIDES (électricité, gaz, carburant)	345 735	372 624	564 474	871 801	674 220	-22,66	-197 581
Charges de personnel	3 174 144	3 369 137	3 814 414	3 883 062	4 179 297	7,63	296 235
Atténuation de produits	809 139	702 205	680 584	735 228	651 878	-11,34	-83 350
Subventions associations / Indemnités élus	914 413	945 818	999 654	1 124 364	1 110 020	-1,28	-14 344
Charges financières : emprunts	216 918	201 878	187 238	179 566	162 444	-9,54	-17 122
Charges exceptionnelles	83 076	473 988	5 032	10 551	96	-99,09	-10 455
TOTAL DES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 670 572	7 308 156	7 837 451	8 115 924	8 374 515	3,19	258 591

	2020	2021	2022	2023	2024 (provisoire)	evolution 2023 à 2024 en %	EN VALEUR
Atténuations de charges (remboursements...)	183 471	231 373	136 034	142 013	335 523	136,26	193 510
Produits des services	171 219	194 559	204 450	201 704	236 131	17,07	34 427
Impôts et taxes	4 663 421	5 153 690	5 378 953	5 555 994	5 890 885	6,03	334 891
Dotations et participations	2 508 796	2 570 129	2 788 399	2 985 214	2 730 611	-8,53	-254 603
Produits des domaines (locations)	229 384	228 466	237 907	247 116	304 138	23,07	57 022
Produits exceptionnels	193 169	54 079	486 587	136 810	8 553	-93,75	-128 257
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 949 460	8 432 296	9 232 330	9 268 851	9 505 841	2,56	236 990
EPARGNE DE GESTION	1 385 716	1 745 927	1 100 562	1 206 234	1 285 312	6,56	79 078
EPARGNE BRUTE	1 278 890	1 124 138	932 368	1 152 243	1 131 334	-1,81	-20 909
TAUX EPARGNE BRUTE	19,17%	15,38%	11,90%	14,20%	13,51%	-4,85	
EPARGNE NETTE	709499	490532	161930	311124	313593	0,79	2 469

2.1.1 Charges de fonctionnement courant

		CA2022	CA2023	CA provisoire 2024	Δ 2023/2024
Ecoles	Transports collectifs	15 387 €	18 192 €	17 770 €	- 422 €
	Fournitures scolaires	37 210 €	51 142 €	28 486 €	- 22 655 €
		52 597 €	69 334 €	46 257 €	- 23 077 €
ST	Fournitures ST	274 456 €	180 588 €	191 179 €	- 10 590 €
	Entretien et réparation	373 377 €	159 929 €	318 434 €	- 158 505 €
		647 833 €	340 517 €	509 612 €	- 169 095 €
Culture Manifestations	Médiathèque	13 486 €	13 505 €	13 389 €	- 115 €
	Fêtes et cérémonies	39 172 €	36 661 €	61 760 €	+ 25 099 €
	Manifestations et expositions	10 785 €	9 618 €	12 829 €	+ 3 211 €
		63 443 €	59 784 €	87 978 €	+ 28 194 €
Mairie	Annonces et insertions	5 284 €	5 444 €	12 093 €	+ 6 649 €
	Prestations de service	106 293 €	95 301 €	135 254 €	+ 39 953 €
	Dépenses incompressibles	584 128 €	587 041 €	688 828 €	+ 101 786 €
	Honoraires	35 947 €	14 788 €	35 742 €	- 20 954 €
	Dépenses énergies	564 474 €	878 579 €	653 939 €	- 224 640 €
	Achats et Fournitures Mairie	57 714 €	73 648 €	55 753 €	- 17 895 €
		1 353 840 €	1 654 801 €	1 581 608 €	- 73 193 €
RH	Formation et mission	19 482 €	34 199 €	24 808 €	- 9 391 €
	Vêtement de travail	16 901 €	24 518 €	20 518 €	- 4 001 €
		36 383 €	58 717 €	45 325 €	- 13 392 €
	Total général	2 154 097 €	2 183 153 €	2 270 781 €	+ 87 628 €

Un surenchérissement des prix des matières premières et la flambée de l'énergie ont eu lieu ces dernières années. Depuis le début de l'année 2024, les coûts de l'énergie baissent. En effet, ils sont passés de 871 801€ à 674 220€ et représentent 8.05% des charges réelles de fonctionnement de la commune contre 10.74% en 2023. Les autres variations s'expliquent par :

- Les dépenses d'entretien et de maintenance dont l'entretien des espaces verts (+40K€) et l'entretien des bâtiments publics (+40K€) et des réseaux (+44K€) ;
- Fêtes et cérémonies (+ 25K€) en lien avec des ajustements d'affectations comptable entre services mais aussi par les inaugurations des projets structurants en 2024 : les tribunes du rugby, le cosec mais aussi le Musée Saint-Lys radio.

- Les prestations de service (+ 40 K€) dont des dépenses supplémentaires sur les prestations intellectuelles réalisées dans le cadre des pré études des grands projets (relevé de géomètre, études de sol, bureaux d'études spécialisés) ;
- Les dépenses incompressibles dont les assurances (+60 K€) et les locations mobilières (+25K€).

2.1.2 Dépenses de personnel

Compte tenu du développement de la commune, une politique de renforcement des services a été mise en place (voir chapitre 5).

2.1.3 Atténuation de produits

Le chapitre 014 comptabilise principalement l'attribution de compensation versée au Muretain Agglo au titre des équilibres financiers liés aux transferts successifs de compétence. L'attribution de compensation est en diminution sur 2024 en lien avec le pacte fiscal passant de 731 555€ à 648 186€ en partie compensée par la dotation de solidarité communautaire de 69 892€ (en recette).

2.1.4 Autres charges de gestion courante

En 2024, ce poste de dépense reste stable par rapport à 2023. Il est passé de 1 124 364€ à 1 110 020€. Les subventions aux associations (314 907€) sont à un niveau comparable et celles du CCAS en augmentation (448 600€ contre 436 420€).

2.1.5 Charges financières

La diminution de la charge financière pour la commune s'explique par le vieillissement de la dette entraînant mécaniquement une baisse des intérêts. L'emprunt de 1 M€ souscrit en 2023 mais débloqué en juillet 2024 a peu impacté les charges de 2024.

2.1.6 Atténuation de charges

Ce chapitre regroupe les remboursements de l'assurance

prévoyance de la collectivité.

2.1.7 Produits des services

Il s'agit principalement des recettes de la médiathèque, du restaurant communal, du remboursement de la mise à disposition du personnel voirie au Muretain Agglo et des frais de personnel.

2.1.8 Impôts et taxes

L'année 2024 a connu une revalorisation relativement importante des bases fiscales à 3,9% contre 7,1% en 2023. Pour 2024, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales sera plus faible à hauteur de 1,7%.

La commune a perçu des recettes sur les droits de mutation de près de 329 K€ contre 386K€ en 2023 en lien avec le ralentissement des ventes immobilières.

2.1.9 Dotations subventions et participations

En lien avec la faible revalorisation des dotations et la stabilisation de la population, la dotation globale de fonctionnement n'a pas été dynamique en 2024 et a diminué de 46 K€ entre 2023 et 2024, en passant de 2 593 K€ à 2 547 K€ avec :

- La Dotation Forfaitaire (DF) : 1 028 K€ (+14 K€/2023) ;
- La Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R) cumulées : 1 185 K€ (-28 K€ /2023) ;
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : 333 K€ (-31 K€/2023).

2.1.10 Autres produits de gestion courante

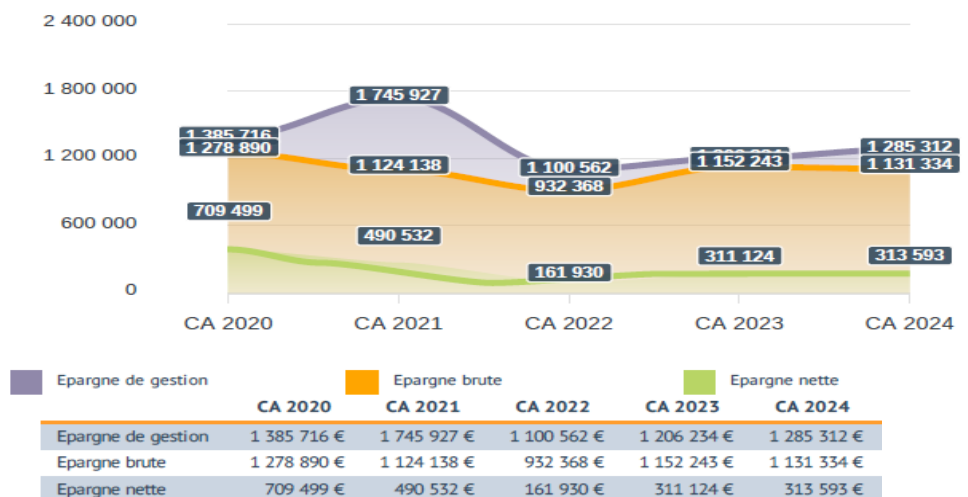
Ce chapitre comptabilise l'ensemble des loyers de la commune et ont évolué de 247 116€ à 304 138€ en 2024.

2.1.11 Produits exceptionnels

Il s'agit principalement des indemnités d'assurance en lien avec des sinistres.

2.2 L'évolution de l'épargne

Soldes d'épargne



L'épargne brute sur 2024 se stabilise à 1 131 334€. L'épargne nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Les remboursements en capital de la dette

ayant diminués, l'épargne nette sur 2024 est restée à un niveau correct à 313 593€. Elle permet de couvrir le remboursement des dettes bancaires et d'abonder le fonds de roulement et l'épargne de la collectivité pour financer les investissements.

2.3 Les dépenses et recettes d'équipement

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT ANNUELLES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (en attente CA)	TOTAL
FESTIVITES				20 500	69 000	30 000	119 500
ACQUISITIONS FONCIERES	297 638	114	174 486	193 400	27 000	11 000	703 638
SERVICES TECHNIQUES ACHATS MATERIELS ET TRAVAUX	72 351	28 969	127 973	157 290	156 120	170 456	713 159
VOIRIE	23 231	736 833	30 935	1 567 710	286 428	889 907	3 535 044
L'ESCALYS TRAVAUX ET AMENAGEMENTS	1 666 469	351 983	158 720	22 900	0	6 608	2 206 680
MOBILIER EQUIPEMENTS	8 656	4 209	31 256	37 400	17 948	52 233	151 702
POLICE MUNICIPALE	3 400	10 548	5 495	1 900	3 500	14 453	39 296
BATIMENTS COMMUNAUX TRAVAUX	32 827	6 114	7 313	54 200	169 567	296 026	566 047
AMENAGEMENTS URBAINS	78 791	15 687	1 786	68 300	65 272	51 090	280 926
TRAVAUX SALLE GRAVETTE	6 093	30 014	45 458	0	61 200	31 391	174 156
RENOVATION ET EXTENSION TRIBUNES STADE RUGBY	61 375	845 184	116 335	34 000	7 900	0	1 064 794
RENOVATION ET EXTENSION DU COSEC	104 515	1 080 561	985 470	416 000	175 179	760	2 762 485
ECOLIS ACHATS ET TRAVAUX D INVESTISSEMENT	132 654	19 177	86 917	35 800	79 660	100 100	454 308
INFORMATIQUE : LICENCES ET DIVERS MATERIELS INFORMATIQUES	25 629	34 733	84 368	85 400	91 000	150 428	471 558
COM					24 000	1 800	25 800
EGLISE	230	0	0	0	0	10 000	10 230
CULTURE	13 985	2 750	16 519	15 100	16 122	22 000	86 476
EQUIPEMENTS SPORTIFS	205 918	39 967	23 414	227 000	84 775	482	581 556
POLITIQUE FONCIERE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	42 720	26 040	17 456	500	9 200	35 670	131 586
BATIMENTS ASSOCIATIFS					10 000	3 000	13 000
BOURG CENTRE					11 520	77 328	88 848
CIMETIERE						5 592	5 592
MUSÉE SAINT LYS RADIO					1 000	218 883	219 883
TOTAL	2 776 482	3 232 883	2 585 499	2 937 400	1 368 414	2 179 207	15 079 885

De 2019 à 2024, la commune va consacrer plus de 15 millions d'euros de son budget en rénovations, travaux, acquisitions de matériel et travaux de voirie.

Il est à noter le rythme soutenu d'investissement, de plus de 2,5 millions d'euros par an qui se maintient sur ce mandat.

En 2024, les axes principaux d'investissement se sont concentrés sur :

- La rénovation des bâtiments communaux et des écoles ainsi que les études pour l'agrandissement du cimetière ;

- La rénovation des équipements sportifs (Cosec, vestiaires du football) ;
- Les dépenses de voirie ;
- La création du musée ;
- Le déploiement progressif de la vidéoprotection ;
- La modernisation des outils informatiques ;
- Le renouvellement des équipements des services ;
- Et les aménagements urbains et la rénovation de l'éclairage public.



Priorités stratégiques et prospective financière maîtrisée

En 2025, la Ville de Saint-Lys poursuivra une politique d'investissement soutenue avec pour principaux objectifs :

- De poursuivre une stratégie globale de développement et d'amélioration du cadre de vie,
- De développer et moderniser les équipements au bénéfice des usagers,
- De poursuivre les opérations structurantes en intégrant les enjeux de transition écologiques, de sécurité et de santé publique.

Fortement engagée dans l'aménagement de son territoire, à l'appui de la révision de son plan local d'urbanisme, la ville a déjà mis en œuvre des projets majeurs encadrés par une stratégie de développement et d'amélioration du cadre de vie et déclinée sous la forme :

- Du contrat cadre multi-partenarial « Bourgs Centres » (Région, département, CAUE, Agglo, Commune) qui se développe en 3 axes structurants :
 - Axe stratégique 1 : Les mobilités douces ;
 - Axe stratégique 2 : La revalorisation des espaces publics et du patrimoine bâti dans le cœur de bastide ;
 - Axe stratégique 3 : Des équipements et services publics adaptés à leur rayonnement intercommunal ;
- De l'accompagnement renforcé des mobilités tel que le maillage communal en liaisons douces (RD12, RD19 et RD53) par ailleurs intégré au schéma directeur intercommunal.

Depuis qu'elle est en fonction, l'équipe municipale a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition, pour ne pas alourdir le budget des contribuables dans une période complexe mêlant inflation et incertitudes.

Toutefois, la volonté de préserver le périmètre de service public, proposé aux usagers, s'est imposée à chaque action.

Aujourd'hui, dans un contexte économique national dégradé, nous devons plus que jamais poursuivre une cette gestion rigoureuse de nos dépenses pour ne pas hypothéquer l'avenir budgétaire de la commune et continuer à financer le plan pluriannuel d'investissement (PPI), support financier indispensable des projets structurants.

3.1 Le Projet « Bourgs-Centres »

Il s'agit d'écrire la ville de demain pour répondre aux grands enjeux de transition de nos modes de vie avec plusieurs axes structurants.

Dès 2019, nous avons décliné pour Saint-Lys, un projet de transition vertueuse. Pour la mise en œuvre de ce projet plusieurs outils de planification ont été mobilisés, en particulier, la révision du plan local d'urbanisme et l'engagement dans un contrat multi partenarial d'actions : le contrat « Bourgs-Centres 2020-2032 ».

Ce document cadre vise à soutenir le développement et la dynamique locale en renforçant les services, les infrastructures et l'attractivité du territoire.

Il engage aux côtés de la commune des partenaires majeurs et facilite l'accès à divers outils de développement.

Il permet d'accéder à des subventions de l'État pour financer des projets de développement et de revitalisation.

Les collectivités peuvent bénéficier de conseils et d'expertise pour la mise en œuvre de leurs projets.

Le contrat 2022-2032 de Saint-Lys s'articule autour de trois axes directeurs, visant à orienter les grands enjeux de la transition de nos modes de vie.

La prospective 2025 - 2032 est travaillé à l'appui du bilan de période 2019 - 2024 dont 7 fiches actions ont été engagées sur les 9 du contrat.

3.1.1 Définition des grandes orientations d'un projet global

Réalisé : 3 axes stratégiques déclinés en 9 fiches actions

• Contractualisation en 2019 de la commune avec la Région Occitanie, le Département de la Haute-Garonne, le Muretain Agglo, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Garonne (CAUE) et l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO), au travers de la **démarche d'amélioration du cadre de vie des habitants à travers le contrat « BOURGS-CENTRES 2020-2032 »**.

• Mise à jour de la programmation pluriannuelle en avril 2022 au fil des réalisations achevées. Il s'agissait d'actualiser le projet de développement et de valorisation en conservant les axes prioritaires et les actions, sur une période allant jusqu'en 2032 et d'établir un programme opérationnel sur la période 2022 - 2028 en détaillant en priorité les actions sur 2022-2025.

3.1.2 Réaliser les diagnostics du territoire, une base solide pour des réalisations ajustées

Réalisé : Etudes de flux et de programmation

Sur l'axe stratégique 1 : les mobilités douces

Etude des flux de circulation et de stationnements à l'échelle de la commune (véhicules, cycles, piétons, transports, flux) ; diagnostics partagés puis analysés où les usages par type et par usagers, par âges ont été interrogés.

Sur l'axe stratégique 2 : la revalorisation des espaces publics et du patrimoine bâti dans le cœur de bastide

- Etude de programmation de Grand Café de France
- Définition du périmètre d'intervention, des points de prélèvements, des intervenants partenaires, des process et de remise en état pour la mise en œuvre d'un diagnostic d'archéologie préventive, en lien avec la DRAC, sur un périmètre bastide élargie.

En cours :

Sur l'axe stratégique 2 : la revalorisation des espaces publics et du patrimoine bâti dans le cœur de bastide

- Prise de rang sur les programmes d'intervention pluriannuels de la DRAC pour la mise en œuvre du diagnostic d'archéologie préventive, en lien avec la DRAC, sur un périmètre bastide élargie : intervention programmée à l'été 2025.

3.1.3 Mise en œuvre et réalisations

Réalisé :

Sur l'axe stratégique 1 : les mobilités douces

- Favoriser les mobilités douces, continuité et sécurisation piétons cycles route de Lamasquère
- Accompagner la mutation des parcelles à enjeux en proximité
- Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI 2020 - 2026) sur la rénovation de la voirie communale Ce plan qui vise à moderniser nos routes, à améliorer leur sécurité, à garantir un accès fluide pour tous les usagers et à intégrer les déplacements actifs a vu de nombreuses réalisations depuis

2020 :

- Chemin Laurent Pontala
- Parking de la piscine
- Avenue Pierre de Coubertin
- Avenue François Mitterrand
- Chemin de Pilore
- Chemin de Pédaouba
- Chemin des Nauzes



Avenue Pierre de Coubertin

- 2024 : finalisation des travaux de réhabilitation de la rue de la Bigorre.



Réfection de la rue de la Bigorre

Sur l'axe stratégique 2 : la revalorisation des espaces publics et du patrimoine bâti dans le cœur de bastide

- Etude de programmation de Grand Café de France
- Elaboration d'un plan guide mobilier urbain et occupation du domaine public ;
- Elaboration et arrêt d'un Règlement Local de Publicité
- Aides publiques à la rénovation des façades en tour de Halle
- Soutenir la mixité sociale à Saint-Lys et favoriser l'accueil de logements sociaux en multipliant les petites opérations de renouvellement urbain
- Identification de la vacance pour un meilleurs parcours résidentiel
- Veille foncière, droit de préemption urbain et acquisitions en lien avec l'EPFO
- Définir le bureau d'étude pour l'assistance à Maitrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du contrat « Bourgs Centres », mise en place de la gouvernance (comité de pilotage, comité technique, comité de suivi) : réunion de lancement réalisée, rétro planning et phase de concertation actés, restitution programmée 4èmeT 2025.

Sur l'axe stratégique 3 : des équipements et services publics adaptés à leur rayonnement intercommunal

- Adapter les équipements publics aux besoins :
 - Requalification du COSEC,
 - Requalification du stade de rugby

- Conforter le rôle de la commune en tant que pôle de services de proximité

- Accompagnement à la création d'une maison de santé à la ZAC du Boutet. La création d'une Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) est une initiative importante portée par l'équipe municipale dès son élection en 2016 pour améliorer l'accès aux soins de santé avec l'aide de partenaires extérieurs. Grâce à ce partenariat, un projet de santé territorial solide est porté par une équipe d'une vingtaine de médecins et de professionnels de santé engagés dans une dynamique commune.

- Développer les lieux des services publics avec la Maison départementale des solidarités aux Glycines, la Maison France Services.



Le COSEC a été rénové, notamment sur le plan énergétique, il a également bénéficié d'un agrandissement.

En cours :

Sur l'axe stratégique 1 : les mobilités douces

- Favoriser les mobilités douces, continuité et sécurisation piétons/cycles sur la route de Saint-Clar RD53 ;
- Pour 2025, les investissements de réfection de la voirie communale continueront avec :
 - La création d'une liaison piétonne depuis la rue de la Marnière vers le COSEC et le collège ;
 - La réfection du chemin de la Moutonne.

Ces aménagements visent à encourager les déplacements actifs à pied et à vélo, tout en garantissant la sécurité de tous. En ajoutant des pistes cyclables et en élargissant les trottoirs, nous visons à favoriser une mobilité durable, à diminuer l'impact environnemental de nos trajets et à assurer la sécurité de tous les usagers.

Le budget 2025 reflète notre engagement à poursuivre ces initiatives essentielles pour le développement de notre commune ainsi que de la qualité de vie et de l'attractivité de notre territoire.

Le cheminement doux, RD 53 route de Saint Clar, s'inscrit dans le Schéma Directeur des Cheminements Cyclables portés par le Muretain Agglo.

Ces aménagements, en phase avec les attentes de la population, témoignent de notre volonté d'améliorer les infrastructures tout en respectant les principes de durabilité et de sécurité.

Le 1^{er} trimestre 2025, verra l'ouverture du cheminement RD 19 à l'ensemble des usagers. Le coût travaux de cette opération s'élève à 955 000 € TTC (linéaire de 1.2 kms).

Les régularisations foncières le long du tracé sur la RD 53 route de Saint-Clar étant en cours, la date prévisionnelle des travaux est programmée sur le 4^{ème} trimestre 2025.

L'estimation des travaux, à la fin des études menées sur 2024, s'élève à 1 900 000 € TTC (linéaire de 2.3 kms). En allouant une part importante du budget à ces projets, nous affirmons notre engagement envers la sécurité de nos concitoyens et le développement durable de notre commune.

Ce budget 2025 traduit notre volonté de créer un environnement urbain sûr et accessible pour tous.

Sur l'axe stratégique 2 : la revalorisation des espaces publics et du patrimoine bâti dans le cœur de bastide

- Mise en œuvre du plan guide mobilier urbain (rédaction cahier des charges, marchés publics, engagements, déclaration préalable, réalisations)
 - Mise en sécurité du marché de plein vent avec l'installation de barrières mobiles et équipements dédiés ;
 - Installation de bancs, cendriers, corbeilles, panneaux informatifs, rack à vélos en cœur de ville ;
 - Sécurisation, végétalisation et intégration du point transports av. F. Mitterrand ;
 - Sécurisation, végétalisation et intégration des colonnes enterrées de la bascule ;
 - Requalification des espaces publics, mise en place de la concertation, priorisation des actions en corrélation avec le budget prudentiel et les subventions mobilisables AMO.
- De fortes attentes en matière de communication dans la mobilisation « Contrat Bourgs- Centres » pour laquelle les partenaires retenus seront essentiels, avec une campagne de communication adaptée et déployée sur l'intégralité de la période, du territoire et de ses publics.
- Gestion des enseignes et de la publicité, gestion du pouvoir de police et création d'un service communal
 - Plan d'action sur la résorption de la vacance
 - Favoriser le traitement et harmonisation des façades
 - Ingénierie pour identifier exploitants et investisseurs sur le site du Grand Café de France

Sur l'axe stratégique 3 : des équipements et services publics adaptés à leur rayonnement intercommunal

- Conforter le rôle de la commune en tant que pôle de services de proximité avec le développement d'un pôle de santé.
- Rénovation des écoles pour assurer un environnement d'apprentissage sain et stimulant pour les élèves
- Végétalisation des cours d'école dont l'aménagement des espaces extérieurs, des plantations, des zones d'ombrage, des aires de jeux et des zones de détente.

3.2 Le maintien d'une politique pour le bien vivre ensemble

La politique pour le bien-vivre ensemble repose sur le respect, la solidarité et la justice sociale. Elle vise à créer un environnement où chaque individu se sent valorisé.

Une politique axée sur le bien-vivre ensemble cherche à bâtir des ponts entre les individus et à

renforcer le tissu social, afin que chacun puisse s'épanouir dans un cadre harmonieux et respectueux.

3.2.1 La prise en compte des évolutions climatiques

La prise en compte du changement climatique est essentielle pour sensibiliser et modifier les pratiques.

Il est urgent d'encourager des actions à tous les niveaux, des gestes quotidiens aux initiatives communautaires.

En 2025, la mairie réaffirme l'importance de l'éducation et de la sensibilisation pour mobiliser les citoyens et sa volonté de conduire la transition énergétique de la ville. Il s'agira de poursuivre les recherches de réduction des consommations d'énergie en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments et des appareils. Sur un autre versant, il s'agira de poursuivre le remplacement des sources lumineuses énergivores de la ville.

Nos actions sont complémentaires à celles du Muretain Agglo dans le cadre du « plan climat-air-énergie ».

Ces actions vont se traduire en 2025 :

- La réduction des déchets en encourageant le recyclage, le compostage et le tri. Encourager l'économie circulaire par les actions issues du budget participatif où les produits sont réutilisés et recyclés plutôt que jetés.
 - La dynamique d'évolution des déplacements, en faveur des modes de déplacements actifs et des transports en commun, déjà engagée et observée grâce à l'enquête de mobilité 2023, elle va se poursuivre grâce aux nouveaux projets du territoire et à la prise en compte des enjeux environnementaux et de santé publique.
- Saint-Lys défend la ligne express vers Colomiers, en complément de la mise en place de parking permettant le covoiturage, la poursuite des cheminements doux et le maillage du territoire.
- Le plan de mobilité 2030-2040 de Tisséo sera un accélérateur et un complément de cette dynamique en améliorant l'offre en transport en commun sur l'ensemble de ses aspects. Saint-Lys prendra une part active à ce développement.
- La mise en valeur de notre patrimoine bâti et naturel au travers de la création de chemins de randonnée à thèmes ;
 - La poursuite de l'extinction des éclairages la nuit et de l'objectif 100% LED pour la totalité de l'éclairage public à la suite d'un diagnostic réalisé sur la commune ;



- La poursuite de la rénovation de nos bâtiments communaux en intégrant au 1er plan les enjeux thermiques ;
- La mise en place d'un plan de renaturation des espaces extérieurs de nos écoles et d'équipements dédiés aux 2 roues pour favoriser les déplacements actifs ;
- Sensibiliser et éduquer en informant le public sur les enjeux climatiques et les actions qu'ils peuvent entreprendre. Encourager les initiatives communautaires et les mouvements citoyens pour le climat dans le cadre du Conseil Local de la Transition écologique.

3.2.2 Le secteur éducation-enfance-jeunesse

• L'éducation reste un axe prioritaire de notre politique

Forte de plus de 1000 élèves, la ville de Saint-Lys fait le choix d'un soutien aux écoles pour permettre les meilleures conditions d'apprentissage pour nos enfants. Tout d'abord, le budget de fonctionnement est maintenu pour les fournitures ainsi que le budget transport pour garantir un accès large et fréquent au sport et à la culture. Les coopératives scolaires continueront de bénéficier d'une subvention de 16 € par enfant et d'une participation de 50 € par classe et par nuit pour les projets de classes transplantées.

- Rénovation des écoles pour assurer un environnement d'apprentissage sain et stimulant pour les élèves

Les différentes études permettront une programmation et une priorisation des chantiers à venir sur l'école Florence Artaud. Cette amélioration de nos bâtiments scolaires répondra à plusieurs ambitions :

- Moderniser les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation pour réduire la consommation d'énergie et améliorer le confort des élèves et du personnel.
- Utiliser des matériaux écologiques et durables pour minimiser l'impact environnemental et assurer la longévité des bâtiments ;
- Poursuivre l'intégration des technologies modernes dans les salles de classe, comme des tableaux interactifs, des ordinateurs et une connexion Internet fiable, pour enrichir l'expérience d'apprentissage ;
- Améliorer l'accessibilité de tous les élèves, avec des équipements adaptés ;
- Améliorer la sécurité des bâtiments.

- Renaturation des cours d'école

L'aménagement des espaces extérieurs et des cours d'école se concrétise en 2025 avec des plantations, zones d'ombrages, des aires de jeux et des zones de détente pour encourager les activités physiques et le bien-être des élèves.

Au-delà des écoles, notre politique jeunesse se décline auprès de différents partenaires :

- Créer des opportunités d'emploi pour les jeunes par l'intermédiaire du CCAS ;
- Promouvoir la santé physique et mentale des jeunes en offrant des activités sportives et culturelles ;
- Encourager l'engagement civique et politique des jeunes grâce au CMJ, leur donner la parole notamment dans les processus de réhabilitation du # 58 et du city stade ;
- Développer le secteur jeunesse pour les 15-20 ans
- Les inclure dans les actions de la MJC-CS dans le cadre du nouveau contrat-projet avec la CAF :
 - Les sensibiliser aux enjeux environnementaux et les impliquer dans des projets de développement durable et de protection de l'environnement ;
 - Leur offrir des opportunités culturelles et de

loisirs pour favoriser l'épanouissement personnel et le développement des talents des jeunes ;

- Développer des animations pour et par les jeunes ;
- Relance du projet éducatif de territoire (PEDT), outil collaboratif dont le but est de mobiliser les ressources d'un territoire pour garantir la continuité éducative. En 2025, deux projets impliquant l'ensemble des acteurs éducatifs sont engagés : le handicap et la lutte contre le harcèlement

3.2.3 Les secteurs culturels et festivités

- L'inauguration du musée de Saint-Lys Radio en 2024 est un temps fort pour notre ville. Cette initiative enrichissante permet de renforcer le sentiment d'appartenance, de préserver le patrimoine local et de faire rayonner sur un large territoire cette grande aventure humaine et scientifique. L'aménagement intérieur du musée a été conçu en tenant compte de l'accessibilité, de l'éclairage, et de la disposition des expositions. Des technologies interactives permettent d'enrichir l'expérience des visiteurs.

2025 verra la mise en place d'une stratégie de communication pour promouvoir le musée auprès des habitants et des visiteurs avec l'utilisation des réseaux sociaux, la création d'un site dédié et son intégration dans les événements communautaires pour développer son rayonnement.

Cette année sera aussi le temps de relancer le partenariat initié en 2016 avec le Musée d'Art Moderne des abattoirs à Toulouse pour accueillir des expositions temporaires dites hors les murs.

De même, le pôle culturel proposera des activités éducatives et des animations pour les écoles, les familles et les groupes. Il organisera des expositions temporaires, des conférences et des ateliers pour dynamiser le musée.



Inauguration du Musée Saint-Lys Radio, la voix de l'Océan en présence de M. PEYRON Loïck

- Développer la médiathèque en un pôle culturel renforcé pour la ville pour dynamiser la vie culturelle locale :
 - Un lieu référence « culture » pour la ville et une ressource d'animations culturelles dans les murs et hors les murs ;
 - Un pôle culturel qui développe des partenariats en collaborant avec les écoles, les commerçants et des associations pour organiser des événements et des projets communs. (PSLPEPM, samedis culturels) ;

- Des équipements et les espaces de la médiathèque modernisés pour les rendre plus accueillants et plus fonctionnels.

- Une communication améliorée par l'utilisation des réseaux sociaux, des médias locaux, et la création d'un agenda culturel pour mieux informer les habitants des activités et des événements organisés ;

- Poursuivre en 2025 les « Escales de Saint-Lys » autour de thématiques invitant à la découverte d'autres cultures du monde, en partenariat avec des associations, le comité des fêtes et différents artistes ou artisans locaux. Ces manifestations viendront animer la vie saint-lysienne durant l'été.

- Encourager pour la fête de la musique, les musiciens amateurs et professionnels à se produire dans les rues et les espaces publics en plein cœur de la ville.

- Renforcer le lien avec les commerçants pour partager leur passion pour la musique avec le public.

- Organiser des événements culturels variés pour dynamiser la vie culturelle de la ville et attirer un public diversifié avec par exemple, le Festival « Toulouse les orgues », projection de films, proposition de pièces de théâtre, de spectacles.

- Inviter des écrivains, ou des personnalités publiques à donner des conférences ou à participer à des débats sur des sujets d'actualité.

- Organiser des ateliers de peinture accessibles à tous, de sculpture, de photographie, ou d'écriture pour encourager la créativité des habitants.

- Développer le salon du livre 2025 comme un événement phare de la vie culturelle Saint-Lysienne et promouvoir la lecture et la culture :

- Des auteurs locaux pour des séances de dédicaces, des lectures publiques et des discussions ;

- Des tables rondes et des conférences sur des sujets littéraires, des tendances actuelles et des débats d'idées ;

- Des ateliers d'écriture pour les enfants, les adolescents et les adultes, animés par des auteurs ou des professionnels de l'écriture ;

- Des activités spécifiques pour les enfants, comme des contes, des ateliers de dessin et des jeux éducatifs ;

- Les prix littéraires pour récompenser les meilleurs ouvrages dans différentes catégories.

3.2.4 En faveur des plus fragiles

Le CCAS et son réseau de bénévoles restent mobilisés pour assurer la continuité de leurs missions et renforcer l'accompagnement des plus vulnérables :

- Lutte contre l'isolement : bien vieillir

- Le portage des repas et la navette communale ;
- Le repas des aînés, la semaine bleue et les

voyages favorisent le lien social et l'intergénérationnel ;

- Le plan canicule ou de grand froid est une veille sociale importante.

- Lutte contre la précarisation et l'exclusion

- Aides alimentaires et financières pour les familles en difficulté ;

- Aide éducative budgétaire et accompagnement dans les situations de surendettement ;

- Sensibilisation aux écogestes (électricité).

- Aide au logement

- Mise à disposition de logement temporaire et d'urgence ;

- Guichet instructeur pour les demandes de logement social.

- Aide à la recherche d'emploi

- Accompagnement des demandeurs d'emploi ;

- Mise en place d'ateliers et d'actions favorisant le retour à l'emploi ou la formation.

- Aide à l'autonomie de la jeunesse

- 1er job : distribution du bulletin municipal ;

- Financement du bafa ;

- Bourse au permis de conduire.

- Développement d'actions de prévention

- Santé et prévention : octobre rose ;

- Environnement : fête aux jardins partagés avec une sensibilisation à la préservation de la nature et de la biodiversité ;

- Sécurité routière : sensibilisation des jeunes de 7 à 16 ans aux risques routiers et aux risques de la conduite sous stupéfiants.



Remise de prix du concours photo lors de la fête des jardins

3.2.5 Le secteur sport et vie associative

- Notre volonté politique est de maintenir un haut niveau d'aide aux associations afin de les préserver et favoriser leurs actions importantes à un environnement favorable au développement des associations et à renforcer le tissu social de la ville.

- En complément, un effort constant est réalisé pour la remise en état d'infrastructures sportives.

- Le tissu associatif Saint-lysien est riche, essentiel à l'équilibre de notre cité. La commune versera plus de 332 000€ de subvention aux associations, comme en 2024.

- L'aide matérielle avec la mise à disposition de salles équipées à titre gratuit, de ressources pour aider les associations à se développer ainsi qu'à mener à bien leurs projets (soutien des services techniques et du service association).

- Une journée des bénévoles permettra de sensibiliser à l'importance du bénévolat et encourager

à s'engager dans des associations locales ainsi que de mettre à l'honneur des acteurs de la vie locale.

- Le CLDVA continue d'initier des actions permettant la mutualisation du matériel pour les associations qui le souhaitent et la mise en place de formations notamment comptable pour accompagner les associations dans la rédaction du dossier de demande de subvention. Avec la MJC-CS et le service association, il accompagne la mise en vie de L'Escalys, espace où les associations peuvent se rencontrer, échanger des idées et collaborer sur des projets communs

- L'organisation du forum des associations qui permet aux associations de se présenter au public, recruter des bénévoles et trouver des partenaires.

3.2.6 Le dialogue citoyen

Le dialogue citoyen est essentiel pour renforcer la démocratie participative et impliquer les habitants dans les décisions qui les concernent.

- Le Conseil Municipal des Jeunes et le Conseil des Sages s'investissent pour la commune à travers des projets d'intérêt général.

- Le Conseil Local de Développement de la Vie Associative est un organe consultatif qui joue un rôle dans le développement et le soutien des associations locales. C'est donc un acteur clé pour renforcer le tissu associatif et favoriser la participation citoyenne.

- Le conseil local de la transition écologique est un organe consultatif qui joue un rôle important dans la promotion et la mise en œuvre des initiatives écologiques au niveau local.

En 2025, l'objectif sera d'organiser des campagnes de sensibilisation et des programmes éducatifs pour informer sur les enjeux environnementaux et inciter à adopter des comportements plus durables.

Ces initiatives créent un environnement où les habitants sont écoutés et impliqués dans la vie de leur ville.

- L'organisation de réunions publiques permettra d'inviter les habitants de partager les grands projets locaux.

- 2025 verra d'autres espaces de concertation et de consultation citoyenne grâce à des enquêtes et des sondages pour recueillir les avis des habitants sur des sujets spécifiques. Des ateliers participatifs permettront aux citoyens de travailler ensemble sur des projets communs.

- La refonte du site de la mairie permettra d'améliorer une communication régulière sur les décisions prises et les projets en cours pour maintenir la confiance des citoyens.

La population de la commune se rapproche des 10 000 habitants.

Ainsi, la police municipale atteint un effectif total de 4 policiers municipaux et de 2 ASVP, complément nécessaire aux forces de gendarmerie.

Ces moyens humains dédiés s'accompagnent de moyens techniques. La sécurité demeure une priorité grâce notamment, au déploiement progressif du réseau de caméras de vidéoprotection, conformément aux 3 phases programmées initialement. Ce dispositif de sécurité peut aider et protéger les administrés et participe à la sécurisation des biens et des espaces publics.

Il vient aider la brigade de gendarmerie en apportant, si besoin, des preuves aux enquêtes judiciaires et aux contrôles des accès routiers de la ville.

3.2.7 La sécurité publique

3.3 Les opérations d'investissement de la prospective et le PPI

La prospective financière vise à anticiper, pour les prochaines années, les recettes et les dépenses de la ville, aux fins de piloter la réalisation des investissements tout en gardant la maîtrise de la situation financière de la ville.

L'enjeu est triple :

- Financer la programmation pluriannuelle des investissements structurants, propres à répondre aux besoins en termes de service public ;
 - Absorber le coût en fonctionnement de ces investissements ;
 - Dégager un niveau d'épargne suffisant pour financer ces nouveaux équipements et limiter le recours à l'emprunt.
- La programmation 2025 sera axée prioritairement sur :

• Enfance et jeunesse

- Etude sur le projet de réhabilitation et rénovation de l'école Florence Arthaud ;
- Mise en place d'un plan pluriannuel d'amélioration des espaces extérieurs des écoles (végétalisation, incitation aux déplacements doux, jeux enfants) ;
- Travaux et mise en sécurité des différents bâtiments ;
- Matériel et mobilier pour les écoles ;

• Rénovation des bâtiments

- Rénovation intérieure de la médiathèque ;
- Remplacement des éclairages pour du LED ;
- Travaux pour l'installation du FABLAB dans des locaux adaptés ;
- Prise en compte de l'accessibilité dans tous les travaux de rénovation.

• Cadre de vie

- Budget participatif ;
- Installation et remplacement des poteaux à incendie dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie ;
- Travaux d'agrandissement du cimetière de la Moutonne ;
- Mobilier pour les associations ;
- Achat et installations du mobilier urbain pour donner suite au plan guide finalisé.

• Equipements des services

- Re conduite d'un budget annuel pour le renouvellement du parc informatique ;
- Equipements pour le soutien et la sécurisation des festivités ;
- Outillage et équipement des Services Techniques ;
- Equipements pour la restauration scolaire dans le cadre du transfert de compétence.



Amélioration du city stade avec la pose de filets de protection

3.4 Equilibre du budget 2025

Face aux incertitudes qui pèsent sur les collectivités territoriales, Saint-Lys s'inscrit dans la volonté de maintenir un service public adapté et de proximité dans un souci permanent de recherche d'efficience de la dépense publique.

La ville poursuit ses efforts d'optimisation des recettes en garantissant une santé financière correcte de la collectivité tout en se souciant d'un niveau de service rendu à la population.

	2021	2022	2023	2024 (CA provisoire)	BP 2025 (provisoire)	evolution 2024 à 2025 en %	EN VALEUR
Dépenses de fonctionnement courant	1 615 130	2 150 529	2 183 153	2 270 780	2 338 000	2,96	67 220
DONT FLUIDES (électricité, gaz, carburant)	372 624	564 474	878 579	653 939	700 000	7,04	46 061
Charges de personnel	3 369 137	3 814 414	3 883 062	4 179 297	4 400 000	5,28	220 703
Atténuation de produits	702 205	680 584	735 228	651 878	700 000	7,38	48 122
Subventions associations / Indemnités élus	945 818	999 654	1 124 364	1 110 020	1 100 000	-0,90	-10 020
Charges financières : emprunts	201 878	187 238	179 566	162 444	170 000	4,65	7 556
Charges exceptionnelles	473 988	5 032	10 551	96	1 000	941,67	904
TOTAL DES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 308 156	7 837 451	8 115 924	8 374 515	8 709 000	3,99	334 485

Les dépenses de fonctionnement courant n'augmenteront pas en 2025, hormis les dépenses de personnel en lien avec l'augmentation des cotisations sociales, de l'assurance statutaire et de l'effet GVT. En effet, la hausse de trois points par an, sur la période

2025-2028, des cotisations des employeurs au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers - la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) - est ainsi entrée en vigueur avec la publication d'un décret, ce 31 janvier 2025.

	2021	2022	2023	2024 (provisoire)	BP 2025 (provisoire)	evolution 2024 à 2025 en %	EN VALEUR
Atténuations de charges (remboursements...)	231 373	136 034	142 013	335 523	250 000	-25,49	-85 523
Produits des services	194 559	204 450	201 704	236 131	235 000	-0,48	-1 131
Impôts et taxes	5 153 690	5 378 953	5 555 994	5 890 885	5 990 000	1,68	99 115
Dotations et participations	2 570 129	2 788 399	2 985 214	2 730 611	2 800 000	2,54	69 389
Produits des domaines (locations)	228 466	237 907	247 116	304 138	300 000	-1,36	-4 138
Produits exceptionnels	54 079	486 587	136 810	8 553	0	-100,00	-8 553
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 432 296	9 232 330	9 268 851	9 505 841	9 575 000	0,73	69 159

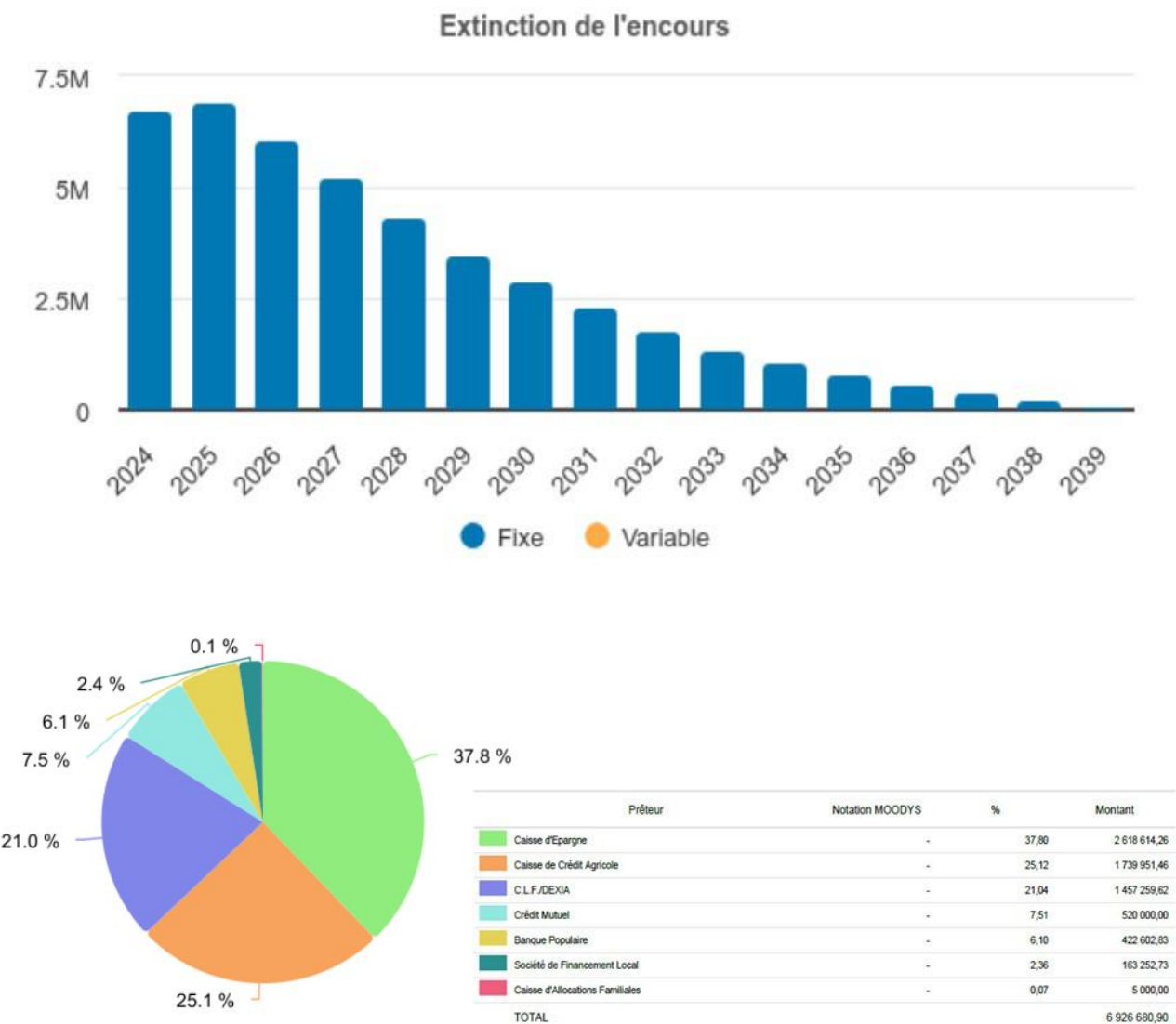
Les recettes sont, à ce stade, prudentes en lien avec le manque de visibilité sur les évolutions de la dotation globale de financement.



Evolution de la dette

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette à long terme de la commune s'élève à 6 926 680,90€ réparti sur 20 emprunts en catégorie 1-A de la charte Gissler (100 % à taux fixe).

Les intérêts de la dette sont de 168 291,13€ au 31 décembre 2024. Un emprunt de 1 000 000€ a été signé en 2023, il a été encaissé en juin 2024. Il y a eu 2 échéances payées sur 2024. Un autre emprunt de 1 000 000€ a été signé en décembre 2024 et a été encaissé en février 2025.



Ces différents emprunts ont été mobilisés auprès de plusieurs établissements bancaires permettant de diversifier la dette et d'obtenir les meilleures conditions financières possibles. La capacité de désendettement permet de déterminer le temps théorique qu'il faudrait

à la collectivité pour solder l'intégralité de sa dette si elle affectait au remboursement la totalité de son autofinancement. Cette capacité est de 6.5 années en 2024 contre 6,4 en 2023.

Les données de personnel

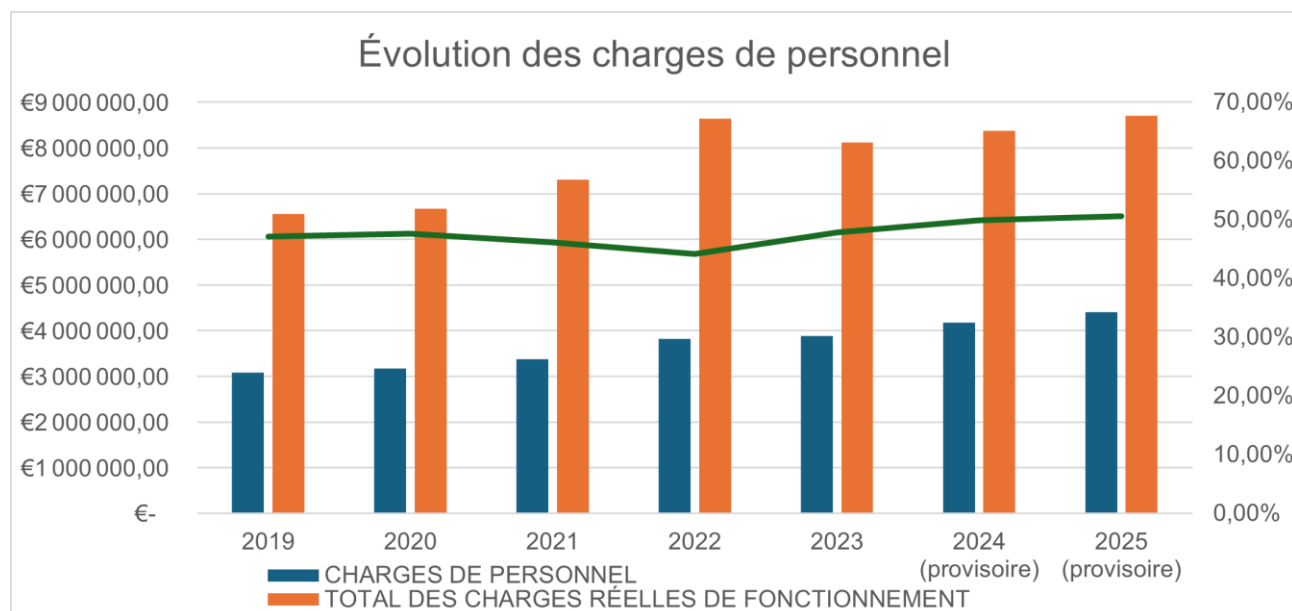
5.1 Evolution des dépenses de personnel

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (provisoire)	BP 2025 (provisoire)
CHARGES DE PERSONNEL	3 086 398,00 €	3 174 144,00 €	3 369 137,00 €	3 814 414,00 €	3 883 062,00 €	4 179 297,00 €	4 400 000,00 €
TOTAL DES CHARGES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	6 551 306,00 €	6 670 572,00 €	7 308 156,00 €	8 641 102,00 €	8 115 915,00 €	8 374 516,00 €	8 700 000,00 €
POIDS DES CHARGES DE PERSONNEL/TOTAL DÉPENSES	47,11%	47,58%	46,10%	44,14%	47,85%	49,90%	50,57%

Le ratio qui établit le poids des dépenses de personnel est le résultat de la division entre le montant de l'ensemble des charges réelles de la collectivité et celui des charges de personnel. En moyenne, ce ratio, pour la commune de Saint-Lys, se situe aux environs de 47.61 %, en dessous du ratio moyen des communes de la même strate qui est de 57.5 % (Source : DGCL - Données DGFIP).

L'augmentation des charges de personnel s'explique notamment par :

- L'effet GVT et les revalorisations exogènes (minimum de traitement, grille, point d'indice) ;
- Le recrutement d'agents sur les postes permanents vacants ;
- Le remplacement des agents lors des absences.



5.2 Evolution des Effectifs

En 2025, les effectifs de la collectivité, en « ETP » (Equivalents Temps Plein) seront stables. L'ensemble des postes vacants seront pourvus.

En cas de remplacement d'agents absents, une hausse de la part des contractuels pourra émerger.

	31/12/2018		31/12/2019		31/12/2020		31/12/2021		31/12/2022		31/12/2023		31/12/2024	
	Contr.	Titu.	Contr.	Titu.	Contr.	Titu.	Contr.	Titu.	Contr.	Titu.	Contr.	Titu.	Contr.	Titu.
	11,5	64,03	11,4	63,07	10,04	66,21	9,5	71,57	9	73,15	13	72,37	21	73,17
TOTAL ETP	75,53		74,47		76,25		81,07		82,15		85,37		94,17	

Les principales variations entre 2023 et 2024 s'expliquent par les recrutements sur les postes vacants, ainsi que les remplacements afin de maintenir une continuité du service public :

- Augmentation de 8 contractuels,
 dont 3 emplois permanents :
 - 1 directeur DAJ (vacant au 31/12/2023) ;
 - 1 Cheffe de projets ST (vacant au 31/12/2023) ;
 - 1 Coordinatrice communication ;
 Et 5 emplois non pérennes pour les remplacements ;
- Passage d'un agent titulaire à temps-plein.

La répartition des agents titulaires, en nombre d'agents et de catégories, sur les quatre dernières

	31/12/2021			31/12/2022			31/12/2023			31/12/2024		
CATÉGORIES	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
NBRE D'AGENTS	8	9	69,5	8	11	66,5	9	15	67	11	18	70
HOMMES	41			40			46			47		
FEMMES	46			46			45			52		

En 2023, on observe une augmentation des arrêts pour maladie ordinaire mais un léger recul pour les absences en longue maladie et longue durée.

Le taux des arrêts pour accidents de travail est stable sur les dernières années.

	Agents absents				Nombre de jours				Taux d'absence			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
Maladie ordinaire	25	22	17	24	888	996	1429	1979	3,74%	3,79%	4,89%	6,95%
Maternité	2	0	0	0	164	0	0	0	0,69%	0,00%	0,00%	0,00%
Longue maladie, longue durée	4	4	3	4	1326	1393	937	878	5,59%	5,30%	3,21%	3,08%
Accident de travail	6	7	8	6	1195	1560	1193	1396	5,04%	5,94%	4,09%	4,90%
ABSENCE GLOBALE	37	33	28	34	3573	3949	3559	4253	15,06%	15,03%	12,19%	14,93%



Budget annexe assainissement et service mutualisé de l'ADS

6.1 La gestion de l'eau (potable et pluviale urbaine) et de l'assainissement



L'extension de la station d'épuration par Réseau 31

Depuis le 1er janvier 2020, suite au transfert obligatoire institué par la Loi NOTRe du 7 Août 2015, de la commune vers les communautés d'Agglomération, ces 3 compétences sont exercées par l'Agglo du Muretain et par représentation substitution déléguée à des syndicats mixtes historiques ou par conventions de délégations à la commune.

La compétence « eaux pluviales urbaines » est à la charge déléguée de RESEAU 31.

La compétence assainissement permet la gestion de la collecte, le traitement et l'évacuation des eaux usées dans le respect des aspects réglementaires.

Cette compétence est essentielle pour garantir la santé publique, la protection de l'environnement et le développement durable des infrastructures ainsi que pour assurer un cadre de vie sain et respecter les normes environnementales.

La commune a engagé depuis plusieurs années des moyens de diagnostics, inspections, entretien et réfections des réseaux en planifiant les travaux en conséquence.

Depuis le 1er janvier 2025, la compétence a été transférée à RÉSEAU 31 par convention tripartite.

Ces derniers qui assurent et maîtrisent déjà à nos côtés la maintenance des installations existantes et les techniques de traitement des eaux usées portent également pour la commune l'extension de la station d'épuration qui verra le jour en 2027.

6.2 Le service de l'ADS

La commune de Saint-Lys a su innover et miser sur une solidarité entre communes en portant un service de

territoire en lien avec la loi Alur de 2014.

Le Service Unifié est créé dans son principe par la délibération du Conseil Municipal de Saint-Lys le 20 novembre 2017.

Le fonctionnement du service d'application du droit des sols est sans cesse adapté pour permettre une fluidité dans le traitement des dossiers et une adaptation aux contextes.

Il délivre un service étendu et flexible (missions base + accompagnement pré contentieux, planification, SSI, zones d'accélération ENr, téléprocédures, dématérialisation de la chaîne d'instruction, maintenances logicielles, mises à jour des outils de planification, conformités, veille juridique...).

Adaptation des effectifs et développement des missions pour continuer à améliorer la qualité du service, en mettant l'accent sur l'innovation et l'efficacité et en s'adaptant aux fluctuations d'activité.

Les effectifs ont ainsi augmenté de 50% entre 2018 et 2024, le prix de l'acte, lui, a diminué de 17%.

La direction développe des partenariats stratégiques pour renforcer les capacités et les ressources du service.

Les engagements financiers et sociaux intégrés à la création du service en 2017, seront poursuivis pour assurer une gestion financière rigoureuse et maintenir l'équilibre tout en répondant aux besoins croissants en nombre et en type de missions.



Bilan

Dimension juridique

Le conventionnement renouvelé en 2023 avec 9 communes est applicable jusqu'en janvier 2027.

Dimension organisationnelle

Le service unifié a traité 1172.4 actes pondérés en 2024 pour 10 communes du territoire.

- Évolution du nombre d'actes pondérés traités :
 - 642 en 2018 dont 206 pour Saint-Lys (1ère donnée du service)
 - 1172 en 2024 dont 357 pour Saint-Lys
- soit 83% d'augmentation d'activité en acte pondérés et 73% d'augmentation pour Saint-Lys.

La conjoncture atone conséquence des événements mondiaux (pandémie, augmentation des matériaux, guerre en Ukraine, inflation, instabilité politique nationale...) entraîne une diminution d'activité à l'échelle du territoire de 12 % entre 2023 et 2024.

La forte augmentation du gaz et de l'électricité combinée aux outils de financements en faveur des équipements photovoltaïques ont entraîné en répartition globale une hausse de 68% des autorisations d'installation de panneaux photovoltaïques entre 2022 et 2024.

A contrario, la hausse des matériaux et des taux d'intérêt, l'instabilité gouvernementale et la loi climat et résilience ont fortement impacté le logement et se traduisent par une baisse de 55% des permis de construire pour les maisons individuelles entre 2021 et 2024 alors même que 2 communes supplémentaires ont été intégrées au bilan depuis 2022.

• *Évolution des effectifs*

- 3,00 ETP en 2018 ;

- 4,6 ETP en 2024 ;

soit 50% d'augmentation du temps de travail.

Dimension financière

• Coûts de fonctionnement

- 134 126€ / en 2018 ;

- 203 000€ / Montant provisoire 2024

soit 52% d'augmentation en euros.

• Coûts de l'acte pondéré :

- 209€ / en 2018 ;

- 173€ / en 2024 ;

soit -17% de diminution en euros.

Mairie de Saint-Lys
1 Place Nationale - CS 60027
31470 Saint-Lys

